

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF1751

présenté par

M. Aurélien Taché, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	0	58 900 000
Diplomatie culturelle et d'influence	58 900 000	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
TOTAUX	58 900 000	58 900 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe LFI vise à maintenir les crédits de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) en transférant 58,9 millions d'euros de l'action 02 « Action européenne » du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » vers le programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence », et en particulier l'action 10 « Opérateurs ». Nous appelons le Gouvernement à lever le gage.

En effet, le PLF pour 2026 prévoit une coupe de 58,9 millions d'euros de crédits pour l'AEFE par rapport à la LFI pour 2024 (dont une coupe de 24,5 millions d'euros prévue dans ce PLF 2026 par rapport à la LFI 2025). Pour rappel, l'AEFE est un opérateur public placé sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères qui coordonne le réseau d'établissements scolaires français à l'étranger.

Les coupes des dernières années entérinent la destruction d'un service public essentiel qu'est l'école avec l'abandon des objectifs annoncés en 2018 par le Gouvernement et le Président de la République dans le « Cap 2030 », qui prévoyaient notamment le doublement des effectifs d'élèves du réseau international.

Les coupes budgétaires, ce sont des professeurs en moins et des classes surchargées. C'est aussi de moins en moins d'enseignants titulaires de l'Education nationale et de plus en plus d'enseignants recrutés comme contractuels, souvent de droit local, avec des rémunérations et des droits en matière de sécurité sociale qui sont indignes d'agents publics français, et au global une baisse de la qualité d'enseignement.

Ces 58,9 millions d'euros devront être supportés par les agents français expatriés qui payent les « coûts d'écolage », c'est-à-dire les frais de scolarité non supportés par l'AEFE. Moins de moyens pour l'AEFE, ce sont des frais de scolarité plus élevés. Cela va totalement à l'encontre de l'une des missions principales de l'AEFE qui est « d'aider les familles des élèves français ou étrangers à supporter les frais liés à l'enseignement (...) tout en veillant à la stabilisation des frais de scolarité ».

On en arrive à des situations où les agents publics sont contraints de refuser des postes dans certains pays face au coût exorbitant des frais de scolarité. Chaque agent public devrait bénéficier de la gratuité de l'école ou a minima de la même exonération qui existe pour le personnel de l'AEFE et des établissements scolaires.

Ces coupes budgétaires vont également accroître le manque d'accès PMR dans les établissements scolaires de l'AEFE ou le manque d'AESH pour accompagner les élèves, entre autres.

Pour toutes ces raisons, le groupe LFI considère qu'il convient au minimum de maintenir les crédits de l'AEFE au même niveau que celui de la LFI 2024.